



LABEL DE « SÉCURITÉ CIVILE FRANÇAISE » RTVEPSP

Référentiel Technique Vêtements et Équipements de Protection pour Sapeurs Pompiers

TENUE DE SERVICE ET D'INTERVENTION UNIQUE



VERSION : RTVEPSP-01-2017





TABLE DES MATIÈRES

- 1** **Domaine d'application**
- 2** **Références normatives et documentaires**
- 3** **Description générale (type de produit et la catégorie EPI)**
- 4** **Caractéristiques techniques**
- 5** **Emballage**
- 6** **Notice d'informations complémentaires**
- 7** **Services associés**
- 8** **Charte graphique d'apposition du label**





Le présent Référentiel « Vêtements et Equipements de Protection pour Sapeur-Pompiers » s'applique à la Tenue de Service et d'Intervention et précise les spécifications et exigences techniques à appliquer pour pouvoir obtenir le label « sécurité civile française ».

Ce référentiel a été élaboré par des groupes de travail pilotés par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, réunissant les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et leurs fournisseurs vêtements et équipements de protection individuelle (EPI).

1. Domaine d'application

La tenue de service et d'intervention des sapeurs-pompiers est utilisée lors des activités :

- de services en casernement, service hors rang...
- des interventions opérationnelles des sapeurs-pompiers telles que le secours aux personnes, secours routier, interventions diverses...
- des interventions incendies : feux de structure lorsqu'elle intervient en association avec un surpantalon du Référentiel Technique « Protection Textile » et les feux d'espaces naturels, hors phase d'attaque tel que définie localement.

Elle est composée d'une veste et d'un pantalon. La combinaison d'intervention est exclue du périmètre du référentiel.

La tenue de service et d'intervention, objet du présent référentiel doit répondre aux normes NF EN ISO 11612 codification A1 B1 C1 et NF EN 15614 en vigueur ainsi que leurs révisions et amendements ultérieurs, et aux exigences du présent référentiel technique RTVEPSP.

Note 1 :

L'acheteur est responsable de la sélection des vêtements et équipements de protection pour Sapeurs-Pompiers, notamment au travers d'une analyse des risques liés à leurs activités intégrant les différentes interventions du Sapeur-Pompier.

Il conviendra de définir les besoins pour des spécialités dans un autre cadre, après une analyse des risques liés aux missions du Sapeur-Pompier.

Il est rappelé que le contrôle et l'entretien des EPI est régi par l'article R 4322-1 du code du travail.

Note 2 :

La catégorisation de l'EPI dépend des performances du produit. Les catégories sont définies par les normes en fonction des performances à atteindre. Le choix de l'EPI se base sur l'analyse de risque et donc les performances requises par l'EPI.





2. Références normatives et documentaires

Le présent référentiel mentionne et s'appuie sur les normes en vigueur, leurs révisions et amendements ultérieurs, suivantes :

- NF EN ISO 13688 – Vêtements de protection « Exigences générales » ;
- NF EN ISO 11612 – Vêtements de protection contre la chaleur et les flammes ;
- NF EN 469 – Vêtements pour sapeurs-pompiers – Exigences de performances pour les vêtements de protection pour la lutte contre l'incendie ;
- NF EN 15614 – Vêtements de protection pour sapeurs-pompiers – Méthodes d'essai de laboratoire et exigences de performance pour vêtements portés pendant la lutte contre les feux d'espaces naturels – Vêtements de protection – Vêtements de protection contre la chaleur et les flammes ;
- NF EN 12590 – Fils à coudre industriels composés uniquement ou partiellement de fibres synthétiques ;
- ISO 13937-2 – Textiles – Propriétés de déchirement des étoffes – Partie 2 : détermination de la déchirure des éprouvettes pantalons (méthode de la déchirure unique) ;
- NF EN 14404 – Protection des genoux pour le travail à genoux ;
- NF EN ISO 12947-2 - Textiles – Détermination de la résistance à l'abrasion des étoffes par la méthode Martindale – Partie 2 : détermination de la détérioration de l'éprouvette
- NF EN ISO 13934-1 – Textiles – Propriétés des étoffes en traction – Partie 1 : détermination de la force maximale et de l'allongement à la force maximale par la méthode sur bande ;
- NF EN ISO 13937-2 – Textiles – Propriétés d'étirement des étoffes – Partie 2 : Détermination de la force de déchirure des éprouvettes pantalons (méthode de la déchirure unique) ;
- NF EN ISO 105-C06 A2S et C2S Textiles – Essais de solidité des coloris – Partie C06 : solidité des coloris aux lavages domestiques et industriels ;
- NF EN ISO 105-B02 Textiles – Partie B02 : solidité des teintures à la lumière artificielle ;
- NF EN ISO 105-E04 Textiles – Partie E04 : solidité des teintures à la sueur ;
- NF EN ISO 105-X05 Textiles – Partie X05 : solidité des teintures aux solvants organiques ;
- NF EN ISO 105-X12 Textiles – Partie X12 : solidité des teintures au frottement ;
- NF EN ISO 5077 -Textiles- Détermination des variations dimensionnelles au lavage/séchage domestiques ;
- NF EN ISO 6330 – Méthodes de lavage et de séchage domestiques en vue des essais des textiles ;

GEMHT (2015) – Groupe d'étude des marchés d'habillement et de textile

- Spécification technique relative aux fils à coudre ;
- Spécification technique générale applicable aux marchés publics d'articles confectionnés – fermetures à glissières ;
- Spécification technique applicable aux sangles, rubans textiles et élastiques, et fermetures auto-agrippantes.
- Les textes du GEMHT sont disponibles à l'adresse internet du ministère de l'économie et des finances : <http://www.economie.gouv.fr/daj/guides-et-recommandations-des-gem-et-autres-publications>





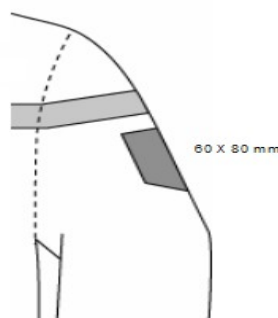
3. Description générale (type de produit et la catégorie EPI)

La tenue de service et d'intervention est un Équipement de Protection Individuelle (E.P.I.) de catégorie 2 ou 3 selon l'usage et l'analyse de risque faite par le SIS (cf. note 2 ci-avant de la partie 1 Domaine d'application).

La tenue de « service et d'intervention », utilisée dans toutes les activités de services et d'interventions opérationnelles, est conforme à la norme NF EN ISO 11612 codification A1 B1 C1 et à la norme NF EN 15614 ainsi qu'aux exigences du présent référentiel technique.

3-1 Description de la veste :

- Coloris bleu marine « Sapeurs-Pompiers » ;
- Étiquette du Label « Sécurité Civile Française » située sous la bande rouge à **xx cm** (cf. paragraphe 8) ;
- Bande rouge « SAPEURS-POMPIERS » (en majuscules) de 20 +/- 1 mm de large située à hauteur de poitrine (environ 230 mm depuis la base de l'encolure à l'épaule), présente sur tout le tour (corps et manches) et comportant en lettres blanches brodées de hauteur 11 +/-1 mm l'inscription « Sapeurs-Pompiers » ;
- Forme « ergonomique » ;
- Manches avec poignet à fermeture réglable par ruban auto-agrippant ;
- Dispositif de serrage en bas de la veste ;
- Col « officier » ;
- Deux poches inférieures avec sac de poche intérieur et à ouverture en biais, fermées par une fermeture à glissière de type B (métal) Classe 6 ou D (maille injectée) Classe 6 en simple curseur ;
- Deux poches de poitrine avec sac de poche à l'intérieur à ouverture verticale avec fermeture à glissière de type B (métal) Classe 6 ou D (maille injectée) Classe 6 en simple curseur ;
- Fermeture de devant avec fermeture à glissière à grosses mailles, type B (métal) ou type D (maille injectée) classe 6 en simple curseur, recouverte ;
- Pas d'ouverture au dos ;
- Galonnage de poitrine sur auto-agrippant (côté astrakan) de dimension 50 +/-1 mm x 50 +/-1 mm, situé au milieu de la poitrine ;
- Support auto-agrippant (côté astrakan) destiné à une bande patronymique cousu au niveau de la poitrine à droite de dimension 120 +/-1mm x 20 +/-1mm et située à 5mm en dessous de la bande rouge ;
- Support auto-agrippant (côté astrakan) destiné au port de l'écusson « France » (uniquement pour les missions à l'étranger) ou départemental, avec une dimension de 60 x 80 mm, situé à l'extérieur sur la manche gauche, à 10 mm sous la bande rouge.





Note : Pour rappel, les poches doivent être conformes aux exigences suivantes (§4.4 EN 15614) : Les poches s'ouvrant vers l'extérieur doivent être réalisées dans le même tissu que celui utilisé pour l'extérieur du vêtement et les ouvertures extérieures doivent être munies d'un système de fermeture ou être recouverte d'un rabat de protection. Les rabats de protection ne doivent pas pouvoir être repliés à l'intérieur de la poche et doivent la recouvrir sur une longueur plus grande que l'ouverture d'au moins 20mm.

Les poches du bas de la veste doivent avoir une :
– Ouverture utile minimum de 180 mm de largeur ;
– Profondeur utile minimum de 200 mm en son milieu.

Caractéristique optionnelle de la veste :

- Système de traçabilité des articles

3-2 Description du pantalon :

- Coupe « Jean » sur l'arrière du pantalon (réhausse dos) ;
- Coloris bleu marine « Sapeurs-Pompiers » ;
- Etiquette Label « Sécurité Civile Française » située sur l'assemblage de la ceinture, au niveau du 1^{er} passant ; sur la face avant droite.
- Forme « ergonomique » ;
- Ouverture sur le devant par fermeture à glissière de type B (métal) Classe 6 ou D (maille injectée) Classe 6 en simple curseur, complétée par un boutonnage central ;
- Ceinture rapportée avec 6 passants renforcés ayant une largeur utile de 45 mm ;
- Deux poches de côté en biais fermées par fermetures à glissière de type B (métal) Classe 6 ou D (maille injectée) Classe 6 en simple curseur ;
- Une poche latérale sur chaque cuisse, avec 2 soufflets (bas et arrière) et rabat auto-agrippant ;
- Passepoil rouge pris dans chaque couture du côté extérieur, passant sur le rabat et sur la poche sans interruption ;
- Une ceinture réglable de l'intérieur, permettant d'ajuster le tour de taille à plus ou moins une taille;
- Renfort du genou par doublement du tissu de fond ;
- Bas du pantalon droit avec un dispositif permettant le serrage.

Note : Pour rappel, les poches doivent être conformes aux exigences suivantes (§4.4 EN 15614) : Les poches s'ouvrant vers l'extérieur doivent être réalisées dans le même tissu que celui utilisé pour l'extérieur du vêtement et les ouvertures extérieures doivent être munies d'un système de fermeture ou être recouverte d'un rabat de protection. Les rabats de protection ne doivent pas pouvoir être repliés à l'intérieur de la poche et doivent la recouvrir sur une longueur plus grande que l'ouverture d'au moins 20mm.





Caractéristique optionnelle au pantalon :

- Système de traçabilité des articles

Evaluation et vérification :

Les caractéristiques générales sont vérifiées sur la base des documents techniques (vérification visuelle et/ou dimensionnelle du produit, des rapports d'essai) justifiant leur conformité au présent paragraphe 3.

4. Caractéristiques techniques

Evaluation et vérification :

Les rapports d'essais requis au présent paragraphe 4 sont vérifiés. En cas d'absence de méthode d'essai normalisée, le rapport d'autocontrôle du fabricant est présenté.

4.1. Compatibilité du produit avec les autres EPI

La conformité aux présentes exigences n'impacte pas la compatibilité de la tenue avec les autres EPI portés par le sapeur-pompier. Toutes recommandations pour vérifier l'inter-opérationnalité / interconnexion des équipements doivent être portées à connaissance de l'utilisateur.

4.2. Caractéristiques générales de la veste

Les échantillons sont conformes aux spécifications de la norme NF EN 11612 codification A1, B1, C1 après 50 cycles d'entretien complets selon la norme ISO 6330 cycle 6N, séchage procédure F.

Les échantillons sont testés conformément à la norme NF EN 15614 :

- Propagation de la flamme après 50 cycles d'entretien ;
- Indice de transfert de chaleur (rayonnement) à neuf et après 50 cycles d'entretien ;
- Résistance thermique après 50 cycles d'entretien.

Les échantillons sont testés conformément à la norme NF EN ISO 11612 :

- Chaleur de convection à neuf et après 50 cycles d'entretien

Les caractéristiques suivantes sont applicables :

- À l'état neuf
 - Contrôle de conception ;
 - Contrôles des coloris et des solidités de la teinture.
 - Résistance à l'abrasion selon NF EN ISO 12947-2, pression 12 kPa, critère d'arrêt : deux fils cassés, nombre de cycles minimums : 40 000 cycles.
 - Résistance à la déchirure amorcée ≥ 40 N selon la norme NF EN ISO 13937-2.





- Après 50 cycles d'entretien complets à 60 °C suivant la méthode ISO 6330 6N, mode F :
 - Pas de grignage des coutures ;
 - Maintien de la lisibilité des inscriptions ;
 - stabilités dimensionnelles ≤ 3.0 % (ISO 5077) ;
 - résistance minimale à la rupture (NF EN ISO 13934-1):
sens chaîne ≥ 950 N, sens trame ≥ 720 N.

Evaluation et vérification :

Les rapports d'essais et la documentation technique sont vérifiés.

4.2.1. Matériaux

4.2.1.1. Matériau principal

Les caractéristiques suivantes sont applicables :

- Tissu comportant au moins 50 % de fibres aramides ou d'un matériau présentant des qualités thermostables au moins équivalentes ;
- Masse surfacique : 260 g/m² +/- 5%.

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée.

4.2.1.2. Fils de coutures

Les caractéristiques suivantes sont applicables :

- Fil est de qualité thermostable (réf : fiche 8.92 de la spécification technique générale relative aux fils à coudre proposée par le GEMHT) conformément au test décrit en Annexe B (normative) de la norme NF EN 12590 – Détermination de la variation de longueur après immersion en eau bouillante ;
- Coloris assorti au tissu de fond.

Evaluation et vérification :

La documentation technique et rapport d'essai sont vérifiés.

4.2.1.3. Fermetures à glissière

Les fermetures à glissière doivent répondre à la spécification technique générale du GEMHT relative aux articles confectionnés – fermetures à glissière.

Les fermetures à glissière sont de type B (métal) Classe 6 ou D (maille injectée) Classe 6 en simple curseur.

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée.





4.2.1.4. Bande de couleur rouge

La bande doit être confectionnée dans un matériau ne diminuant pas la performance (caractéristiques techniques) de la veste. Le coloris rouge satisfait aux exigences du paragraphe 4.6 « Définition des coloris ».

Evaluation et vérification : La documentation technique est vérifiée.

4.2.1.5. Bandes auto-agrippantes

Les bandes auto-agrippantes doivent répondre aux spécifications techniques relatives aux sangles, rubans textiles et élastiques et fermetures auto-agrippantes.

Les caractéristiques suivantes sont applicables :

- Partie astrakan, boucles réalisées à partir de multi-filaments polyamide 6-6 texturé et lisières non coupées ;
- Coloris noir ;

Evaluation et vérification : La documentation technique est vérifiée.

4.3. Caractéristiques particulières de la veste

4.3.1. Confection de la veste

4.3.1.1. Coutures et assemblage

L'assemblage des composants ne doit pas permettre l'effilochage et la formation d'une ouverture en cas de rupture d'un fil.

Les brides d'arrêt sont posées sur tous les points de traction.

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée. Ces exigences sont également vérifiées sur site (exigences de conception).

4.3.1.2. Dos

Le dos est confectionné en un ou deux panneaux au maximum.

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée. Ces exigences sont également vérifiées sur site (exigences de conception).

4.3.1.3. Devant

Le devant est confectionné en deux panneaux au maximum.

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée.





4.4. Caractéristiques générales du pantalon

Les échantillons sont conformes aux spécifications de la norme NF EN 11612 codification A1, B1, C1 après 50 cycles d'entretien complets selon la norme ISO 6330 cycle 6N, séchage procédure F.

Note : L'association d'un pantalon et d'un sur-pantalon doit garantir le niveau de protection requis par l'utilisateur (exemple : niveau 1 de l'EN 469). La notice d'information complémentaire (Paragraphe 6) spécifie les vérifications à réaliser. L'indication de grammage n'est pas le facteur de garantie de la protection.

Les échantillons sont testés conformément à la norme NF EN 15614 :

- Propagation de la flamme après 50 cycles d'entretien ;
- Indice de transfert de chaleur (rayonnement) à neuf et après 50 cycles d'entretien ;
- Résistance thermique après 50 cycles d'entretien.

Les échantillons sont testés conformément à la norme NF EN ISO 11612 :

- Chaleur de convection à neuf et après 50 cycles d'entretien

Les caractéristiques suivantes sont applicables :

- À l'état neuf
 - Contrôle de conception ;
 - Résistance à l'abrasion selon ISO 12947-2, pression 12 kPa, critère d'arrêt : deux fils cassés, nombre de cycles minimum : 40 000 cycles.
 - Contrôles des coloris et des solidités de la teinture selon le paragraphe 4.6.
 - Résistance à la déchirure amorcée ≥ 40 N selon la norme NF EN ISO 13937-2.
- Après 50 cycles d'entretien complet à 60 °C suivant la méthode ISO 6330 6N, mode F :
 - Pas de grignage des coutures ;
 - Maintien de la lisibilité des inscriptions ;
 - Stabilités dimensionnelles ≤ 3.0 % (ISO 5077) ;
 - Résistance minimale à la rupture (NF EN ISO 13934-1):
sens chaîne ≥ 950 N, sens trame ≥ 720 N.

Evaluation et vérification :

Les rapports d'essais et la documentation technique sont vérifiés.

4.4.1. Matériaux

4.4.1.1. Matériau principal

Les caractéristiques suivantes sont applicables :

- Tissu comportant au moins 50 % de fibres aramides ou d'un matériau présentant des qualités thermostables au moins équivalentes ;
- Masse surfacique : 260 g/m² +/- 5%.

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée.





4.4.1.2. Fils de coutures

Les caractéristiques suivantes sont applicables :

- Fil est de qualité thermostable (réf : fiche 8.92 de la spécification technique générale pour les fils à coudre proposée par le GEMHT) conformément au test décrit en Annexe B (normative) de la norme NF EN 12590 – Détermination de la variation de longueur après immersion en eau bouillante ;
- Coloris assorti au tissu de fond.

Evaluation et vérification :

La documentation technique et rapport d'essai sont vérifiés.

4.4.1.3. Fermeture à glissière

Les fermetures à glissière doivent répondre à la spécification technique générale du GEMHT relative aux articles confectionnés – fermetures à glissière.

La fermeture à glissière de la braguette est de type B (métal) Classe 6 ou D (maille injectée) Classe 6 en simple curseur.

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée.

4.4.1.4. Passepoil

Les caractéristiques suivantes sont applicables :

- Confectionné dans un matériau dont les caractéristiques sont au moins identiques à celles du tissu de fond avec une âme de coloris rouge.
- Coloris rouge « Sapeur-pompier »

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée.

4.4.1.5. Bandes auto-agrippantes

Les bandes auto-agrippantes doivent répondre à la spécification technique sangles, rubans textiles et élastiques et fermetures auto-agrippantes.

Les caractéristiques suivantes sont applicables :

- Partie astrakan boucles réalisées à partir de multi-filaments polyamide 6-6 texturé et lisières non coupées ;
- Coloris noir ;

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée.

4.5. Caractéristiques particulières du pantalon

4.5.1. Confection du pantalon : coutures et assemblage

L'assemblage des composants ne doit pas permettre l'effilochage et la formation d'une ouverture en cas de rupture d'un fil :

- Les brides d'arrêt sont posées sur tous les points de traction.

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée. Ces exigences sont également vérifiées sur site (exigences de conception).





4.6. Définition des coloris

4.6.1. Colorimétrie

- Coloris bleu marine « Sapeur-pompier » de la tenue B :

L= 20,00 ; a= 0,00 ; b= - 4,50

- Valeurs d'acceptation des coloris à l'état neuf :

L= +/- 2,0

a et b = +/- 1,5

- Coloris rouge « Sapeur-pompier » :

L= 39

a= 50 ; b= 28

- Valeurs d'acceptation des coloris à l'état neuf :

L= +/- 2,0 ; a et b= +/- 1,0

Evaluation et vérification :

Les documents techniques sont vérifiés (vérification des rapports d'essai).

Solidité de la teinture des coloris

Les caractéristiques suivantes (comportement des produits) sont applicables :

Normes d'essai	Dégradation
NF EN ISO 105-B02 (lumière artificielle)	5
NF EN ISO 105-E04 (sueur acide et alcaline)	4
NF EN ISO 105-X05 (solvants organiques)	3-4
NF EN ISO 105-E03 (0,02 g/L de chlore actif)	4
NF EN ISO 105-C06 C2S (Au lavage perborate)	4

Normes d'essai	Dégorgement sur coton	Dégorgement sur polyester
NF EN ISO 105 E04 (sueur acide et alcaline)	4	4
NF EN ISO 105-C06 C2S (lavage perborate)	4	4
NF EN ISO 105 X05 (solvants organiques)	3-4	3-4

Evaluation et vérification :

Les documents techniques sont vérifiés (vérification des rapports d'essai).





4.7. Marquage du produit

L'étiquette du fabricant se présente comme suit :

- Marquage réglementaire applicable aux EPI (marquage CE)
- Marquage de la certification du produit ;
- Indication de l'année de fabrication, du numéro de lot et de la taille.

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée (maquette de marquage et d'étiquetage).

5. Emballage

Les vêtements sont conditionnés individuellement avec le numéro de la taille et le système de traçabilité (si option retenue) visibles, ainsi qu'une notice d'instructions.

Une étiquette spécifique devra comporter l'année de fabrication, le numéro de lot et la taille.

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée.

6. Notice d'informations complémentaires

En complément de la notice d'information requise par la réglementation des EPI, le fabricant fournit :

- L'ensemble des informations décrites au paragraphe 7 « services associés » ;
- Toutes les informations que le fournisseur juge utile de faire parvenir au client final.
- Toutes les recommandations pour vérifier l'inter-opérationnalité / interconnexion des équipements par l'utilisateur.

Evaluation et vérification : La notice d'informations est vérifiée.

7. Services associés

7.1 Maintien en condition opérationnelle

Le fabricant s'engage à pouvoir maintenir ou faire maintenir en condition opérationnelle les produits couverts par le présent référentiel sur une durée minimale de 5 ans à compter de la réception du produit par le client final.





7.2 Garantie

Outre une garantie fabricant d'une durée minimale de deux ans à compter de la réception finale, le fabricant peut sur cette même période, selon accord avec le client, prendre en charge tout ou partie du maintien en condition opérationnelle de la veste et du pantalon.

La garantie ne couvre pas l'usure occasionnée dans le cadre de l'usage professionnel et normal des produits.

7.3 Entretien

Le fabricant définit dans la notice d'information les opérations nécessaires au maintien en condition opérationnelle de la veste et du pantalon. Il précise dans la notice d'informations complémentaires la nature et la fréquence de ces opérations ainsi que la personne susceptible de réaliser ces opérations (fabricant, utilisateur ou tierce personne).

7.4 Indicateurs de contrôle

Le fabricant définit des indicateurs de contrôle de la veste et du pantalon, et des vérifications associées à ces indicateurs. Il définit également les niveaux de contrôles possibles et leur fréquence de réalisation par l'utilisateur, personnel compétent du SDIS et ceux à effectuer par le fabricant (le cas échéant). Il les joint à la notice d'information et à la notice d'informations complémentaires.

7.5 Critères de réparation et de réforme

Le fabricant indique dans la notice d'informations complémentaires les critères de réparation et de réforme de la veste et du pantalon (périodicité des contrôles, personnels compétents pour les contrôles, réparabilité...).

Note à caractère incitatif :

Il est souhaitable d'envisager dans un avenir proche un essai de vieillissement réaliste qui permettrait d'apporter une information réelle sur la durée de vie envisageable de la veste et du pantalon.

7.6 Formation

La formation doit permettre aux utilisateurs d'utiliser l'équipement conformément aux caractéristiques techniques et aux performances précisées par la documentation du titulaire.

Le contenu et la durée individuelle de la formation doivent être précisés dans un document joint avec la notice d'informations complémentaires.

Une formation complémentaire à l'entretien, la maintenance et le maintien en condition opérationnelle doit pouvoir être proposée par le fabricant.





7.7 Contact clients / fournisseurs

Le fabricant doit mettre à disposition de son client les coordonnées d'un contact saisissable en cas de besoin (téléphone, adresse mail, adresse postale...).

Le fabricant doit pouvoir réceptionner un message laissé 7j/7 et 24/24.

Le fabricant doit fournir une réponse par un correspondant dans les 48 heures ouvrées à compter de la notification du problème (mail / courrier / fax / Répondeur enregistré...).

Dans les sept jours (7) ouvrés après contact, le fabricant doit fournir une proposition de solution.

7.8 Fin de vie

Le client doit disposer des informations suivantes :

- Un protocole de démontage / déconstruction de la veste et du pantalon ;
- La nomenclature des éléments composant le pantalon, la veste et leur nature ;
- Les filières de recyclage, si elles existent, de chaque élément.

Note à caractère incitatif :

Afin de promouvoir l'approche du développement durable dans le cadre des équipements de protection individuelle à usage des services d'incendies et de secours, il semble intéressant que les industriels se préparent dans les années à venir à reprendre, en fonction des demandes de l'appel d'offres, tout ou partie des effets usagés des services d'incendies et de secours afin de les recycler ou de les détruire avec récupération ou sous contrôle.





1. Tableau de tailles et mesures

1.1. Veste

Mesures prises en centimètres de couture à couture, vêtement à plat à l'état neuf. Tolérance pour chaque mesure : +/- 1cm

Taille	80				88				96			
	C	M	L	XL	C	M	L	XL	C	M	L	XL
Tour de poitrine	72-80				80-88				88-96			
Hauteur sous toise	152-164	164-176	176-188	188-206	152-164	164-176	176-188	188-206	152-164	164-176	176-188	188-206
1/2 tour de poitrine	47	47	47	47	51	51	51	51	55	55	55	55
longueur totale du dos	65-70	70-75	75-80	80-85	65-70	70-75	75-80	80-85	65-70	70-75	75-80	80-85
longueur des manches sur la tête de manche poignet exclu	60	62	64	66	60	62	64	66	61	63	65	67
Hauteur poignet	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5

Taille	104				112				120			
	C	M	L	XL	C	M	L	XL	C	M	L	XL
Tour de poitrine	96-104				104-112				112-120			
Hauteur sous toise	152-164	164-176	176-188	188-206	152-164	164-176	176-188	188-206	152-164	164-176	176-188	188-206
1/2 tour de poitrine	59	59	59	59	63	63	63	63	67	67	67	67
longueur totale du dos	66-71	71-76	76-81	81-86	66-71	71-76	76-81	81-86	67-72	72-77	77-82	82-87
longueur des manches sur la tête de manche poignet exclu	61	63	65	67	63	65	67	69	63	65	67	69
Hauteur poignet	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5





Taille	128				136				144			
	C	M	L	XL	C	M	L	XL	C	M	L	XL
Tour de poitrine	120-128				128-136				136-144			
Hauteur sous toise	152-164	164-176	176-188	188-206	152-164	164-176	176-188	188-206	152-164	164-176	176-188	188-206
1/2 tour de poitrine	71	71	71	71	75	75	75	75	79	79	79	79
longueur totale du dos	67-72	72-77	77-82	82-87	68-73	73-78	78-83	83-88	68-73	73-78	78-83	83-88
longueur des manches sur la tête de manche poignet exclu	63	65	67	69	63	65	67	69	63	65	67	69
Hauteur poignet	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5





RTVEPSP

TENUE TSI UNIQUE

1.2. Pantalon:

Mesures prises en centimètres de couture à couture, vêtement à plat à l'état neuf

Taille	76				80				84				88				
	C	M	L	XL	C	M	L	XL	C	M	L	XL	C	M	L	XL	
Tour de ceinture	72 – 76				76 – 80				80 – 84				84 – 88				
Hauteur sous toise	152-164	164-176	176-188	188-206	152-164	164-176	176-188	188-206	152-164	164-176	176-188	188-206	152-164	164-176	176-188	188-206	Tolérances
^{1/2} tour de ceinture	38	38	38	38	40	40	40	40	42	42	42	42	44	44	44	44	-0,5 / +1 cm
^{1/2} tour de bassin (effet boutonné)	50	50	50	50	52	52	52	52	54	54	54	54	56	56	56	56	+/- 1 cm
largeur inférieure du bas de jambe tendu	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	+/- 1 cm

Version « coupe droite » :

longueur côté (ceinture non comprise)	94	101	108	115	94,5	101,5	107,5	113,5	95	102	109	116	95,5	102,5	109,5	116,5	+/- 1 cm
longueur entrejambe	73	79	85	91	73	79	85	91	73	79	85	91	73	79	85	91	+/- 1 cm
largeur inférieure du bas de jambe non tendu	Non applicable																/

Version « élastiquée » avec système de serrage au bas des jambes :

longueur côté (ceinture non comprise)	88	95	102	109	88,5	95,5	102,5	109,5	89	96	103	110	89,5	96,5	103,5	110,5	+/- 1 cm
longueur entrejambe	67	73	79	85	67	73	79	85	67	73	79	85	67	73	79	85	+/- 1 cm
largeur inférieur du bas de jambe non tendu	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	+/- 1 cm





RTVEPSP

TENUE TSI UNIQUE

Taille	92				96				100				104				
	C	M	L	XL	C	M	L	XL	C	M	L	XL	C	M	L	XL	
Tour de ceinture	88 - 92				92 - 96				96 - 100				100 - 104				
Hauteur sous toise	152-164	164-176	176-188	188-206	152-164	164-176	176-188	188-206	152-164	164-176	176-188	188-206	152-164	164-176	176-188	188-206	Tolérances
^{1/2} tour de ceinture	46	46	46	46	48	48	48	48	50	50	50	50	52	52	52	52	-0,5 / +1 cm
^{1/2} tour de bassin (effet boutonné)	58	58	58	58	60	60	60	60	62	62	62	62	64	64	64	64	+/- 1 cm
largeur inférieur du bas de jambe tendu	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	+/- 1 cm

Version « coupe droite » :

longueur côté (ceinture non comprise)	96	103	110	117	96,5	103,5	110,5	117,5	97	104	111	118	97,5	104,5	111,5	118,5	+/- 1 cm
longueur entrejambe	73	79	85	91	73	79	85	91	73	79	85	91	73	79	85	91	+/- 1 cm
largeur inférieur du bas de jambe non tendu	Non applicable																/

Version « élastiquée » avec système de serrage au bas des jambes :

longueur côté (ceinture non comprise)	90	97	104	111	90,5	97,5	104,5	111,5	91	98	105	112	91,5	98,5	105,5	112,5	+/- 1 cm
longueur entrejambe	67	73	79	85	67	73	79	85	67	73	79	85	67	73	79	85	+/- 1 cm
largeur inférieur du bas de jambe non tendu	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	+/- 1 cm





RTVEPSP

TENUE TSI UNIQUE

Taille	108				112				116				120				
	C	M	L	XL	C	M	L	XL	C	M	L	XL	C	M	L	XL	
Tour de ceinture	104 - 108				108 - 112				112 - 116				116 - 120				
Hauteur sous toise	152-164	164-176	176-188	188-206	152-164	164-176	176-188	188-206	152-164	164-176	176-188	188-206	152-164	164-176	176-188	188-206	Tolérances
1/2 tour de ceinture	54	54	54	54	56	56	56	56	58	58	58	58	60	60	60	60	-0,5 / +1 cm
1/2 tour de bassin (effet boutonné)	66	66	66	66	68	68	68	68	70	70	70	70	72	72	72	72	+/- 1 cm
largeur inférieur du bas de jambe tendu	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	+/- 1 cm

Version « coupe droite » :

longueur côté (ceinture non comprise)	98	105	112	119	98,5	105,5	112,5	119,5	99	106	113	120	99,5	106,5	113,5	120,5	+/- 1 cm
longueur entrejambe	73	79	85	91	73	79	85	91	73	79	85	91	73	79	85	91	+/- 1 cm
largeur inférieur du bas de jambe non tendu	Non applicable															/	

Version « élastiquée » avec système de serrage au bas des jambes :

longueur côté (ceinture non comprise)	92	99	106	113	92,5	99,5	106,5	113,5	93	100	107	114	93,5	100,5	107,5	114,5	+/- 1 cm
longueur entrejambe	67	73	79	85	67	73	79	85	67	73	79	85	67	73	79	85	+/- 1 cm
largeur inférieur du bas de jambe non tendu	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	+/- 1 cm





Les mesures sont prises en centimètres, de couture à couture et effet « à plat ».

Les fabricants de vestes vendues seules (sans pantalon de la même gamme commerciale) ou de pantalons vendus seuls (sans vestes de la même gamme commerciale) doivent :

- fournir le tableau de mesures à l'acheteur (unité de mesure : centimètre une tolérance de + 0,5 cm est admise) ;
- fournir des conseils à l'acheteur dans la notice d'informations complémentaires.

Pour les tailles qui ne sont pas représentées dans les tableaux ci-dessus, le fabricant fournit, sur demande, un tableau de taille cohérent et proportionnel par rapport aux tailles définies dans le présent référentiel.

2. Schémas techniques indicatifs



Le pantalon de gauche est représenté avec le dispositif de serrage lâché, celui de droit est serré.



**Liste de documents consultables :**

- Spécification technique générale du GEMHT – fiche 8.92 relative aux fils à coudre (Mars 2015)
- Spécification technique générale GEMHT pour les articles confectionnés – fermetures à glissière (Mars 2015)
- Spécification technique sangles, rubans textiles et élastiques, et fermetures auto-agrippantes (Mars 2015)





Spécification technique générale du GEMHT– fiche 8.92 relative aux fils à coudre (Mars 2015)

Extrait de la Spécification Technique Générale relative aux fils à coudre (GEMHT version mars 2015)			FICHE D'IDENTIFICATION N° F 8 .92 – FEVRIER 2015	
	CARACTERISTIQUES	EXPRIMEES EN	DONNEES TECHNIQUES	TYPE D'ESSAIS
0	Définition du produit			
	Désignation		Filés de fibres méta aramide	
0.03	Marques distinctives			
1	Caractéristiques générales			
1.01	Coloris		Ecrû, naturel, blanchi ou teint, selon demande	
1.02	Apprêts, traitement, aspect			
2	Caractéristiques de construction			
2.01	Nature et pourcentage des matières premières		100 % méta aramide	
2.02	Masse linéique	tex	Voir tableau ci-après	
2.03	Sens de torsion, torsion	Z ou S	Z	
3	Caractéristiques de résistance mécanique			
3.01	Force de rupture par traction	decanewton	Voir tableau ci-après	1
3.02	Allongement de rupture par traction	Pourcentage maximal	25	4
3.03	Coefficient de variation	Pourcentage maximal	10	1
5	Caractéristiques de solidité des teintures			
5.01	A la lumière artificielle (dégradation)	Indice minimal	3 4	4 3
5.02	A l'action des intempéries (dégradation)	Indice minimal	3-4	4
5.03	Au lavage à l'aide d'un détergent à 60° C -dégradation - dégorgement {laine {polyamide	Indice minimal	4 4 4	4





FILS METAARAMIDE / FILES DE FIBRES CRAQUEES

TITRE RESULTANT NOMINAL en tex (1)	RESISTANCE MINIMALE (en daN)
36	1,150
45	1,440
80	2,560
160	5,120

(1) Masse linéique désensimée

La résistance à la traction des filés de fibres craquées méta aramide est fixée à 0,032 daN/tex.

La résistance minimale à la traction exigée d'un fil qui ne serait pas cité dans le tableau ci-dessus est obtenue par application de la formule suivante :

Résistance minimale en daN = 0,032 X titre résultant nominal en tex. (Le résultat obtenu étant éventuellement arrondi à 0,01 daN près, dans les conditions fixées par le FD X 02.003).

Article 15 : Classification des contrôles de laboratoire selon leur caractère contraignant

Les essais décrits à l'article 14 sont répartis par type selon la classification suivante :

TYPE D'ESSAI	PERIODICITE DES CONTROLES	RESULTATS -DECISION
Type 1 (essais normaux)	Systematique	Quel qu'il soit, le résultat emporte la décision.
Type 2 (essais de longue durée)	Systematique	La décision est prise sans attendre le résultat de l'essai si les résultats précédents sont conformes ; si le résultat de l'essai est non conforme, l'essai classé type 2 passe en type 1.
Type 3 (essais incitatifs)	Systematique	Le résultat n'intervient pas dans la décision, il constitue un objectif.
Type 4 (essais occasionnels)	Variable	Le résultat entraîne la décision.

Les fiches d'identification précisent le type d'essais à réaliser.





Spécification technique relative aux fermetures à glissière

1. GENERALITES

1.1. Objet et domaine d'application

La présente spécification technique fixe les exigences techniques auxquelles doivent satisfaire les différentes catégories de fermetures à glissière d'usage courant. Si pour des usages spécifiques des caractéristiques différentes sont demandées, les essais et les résultats à obtenir sont à fixer par accord entre parties.

1.2. Références

Les articles, objets de la présente spécification technique, sont définis par référence aux normes homologuées ou aux autres normes applicables en France en vertu d'accords internationaux conformément au décret n° 2009/697 du 16 juin 2009 fixant le statut de la normalisation.

Principales normes :

NF G 91.000 Fermetures à glissière – vocabulaire – généralités ;

NF G 91.005 Fermetures à glissière – méthode d'essais - caractéristiques mécaniques ;

NF G 91.010 Fermetures à glissière – détermination de la variation de longueur au lavage ;

NF G 91.012 Fermetures à glissière – essai de solidité des teintures au lavage ;

NF G 91.013 Fermetures à glissière – essai de solidité des teintures au nettoyage à sec ;

NF EN ISO 92 27 Essai au brouillard salin

NF G 07.184 Méthode de classement en fonction de la surface brûlée.

Commentaires :

Les termes et définitions concernant les principaux éléments de la fermeture à glissière, ainsi que la définition sommaire des différents types sont donnés par la norme NF G 91.000. Il doit être tenu compte des normes qui auraient pu être établies ou modifiées depuis la date d'élaboration du présent document.

2. CLASSIFICATION

Les fermetures à glissière sont classées suivant 2 critères complémentaires.

2.1. Classification suivant les matériaux constitutifs de la glissière et des rubans

4 types sont retenus :

– Type A : Fermetures à glissière sur rubans en coton ;

– Type B : Fermeture à glissière métallique sur rubans synthétiques (y compris thermostable) ;

– Type C : Fermeture à glissière synthétique à spirales ou méandres sur rubans synthétiques ;

– Type D : Fermeture à glissière synthétique à maillon moulés injectés ou extrudés sur rubans synthétiques.





Il existe différents types de fermetures imperméables, étanches, semi-étanches.

Pour chacun des types de fermeture à glissière, il existe des finitions leur apportant soit un caractère imperméable (une résistance partielle à la pénétration de l'eau et déperlant) soit un caractère étanche (totalement résistant à la pénétration à l'eau voir aux gaz)

2.2. Classification suivant la largeur de la glissière

La définition de la largeur de la fermeture à glissière est donnée par la norme NF G 91.000, chapitre 3.

Les largeurs des chaînes sont exprimées en millimètres et séparées en classes.

N° CLASSE	GAMME DE LARGEURS (en mm)
3	de 2,5 à 3,5
4	de 3,6 à 4,6
5	de 4,7 à 5,7
6	de 5,8 à 6,8
7	de 6,9 à 7,9
8	de 8,0 à 9,0
10	de 9,1 à 10,1
14	de 13 à 15

Si pour des raisons techniques, une largeur de chaîne positionne une fermeture à glissière dans une autre classe (supérieure ou inférieure), cette fermeture à glissière doit obligatoirement répondre aux exigences concernant la classe demandée dans la notice technique de l'article à confectionner.

3. Caractéristiques techniques communes

3.1. Glissière

3.1.1. Matériau

- Maillons métalliques rapportés : laiton Cu Zn 15 ;
- Maillons synthétiques à spirales ou méandres tissés ou cousus : polyester ou polyamide monofilament ;
- Maillons synthétiques injectés, extrudés ou moulés : polyacétal teint dans la masse.

3.1.2. Longueur

La définition de la longueur de la fermeture à glissière est donnée par la norme NF G. 91.000, chapitre 5. Cette définition varie en fonction du type de montage des fermetures à glissière.

Lorsque cette longueur est précisée dans la définition de l'article à confectionner, une tolérance est appliquée de la manière suivante :

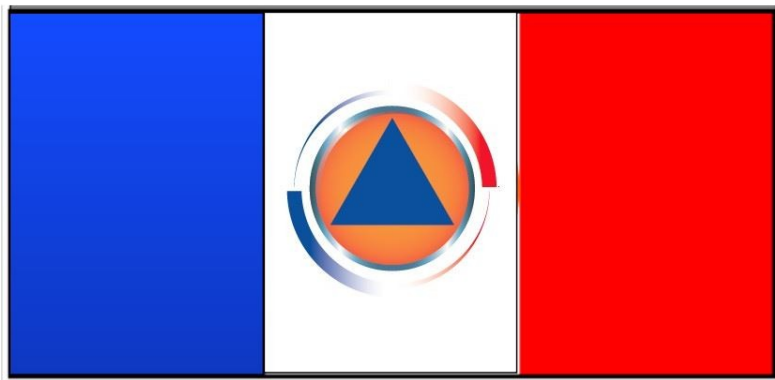
- Longueur < 50 cm = tolérance $\pm 0,5$ cm ;
- Longueur ≥ 50 cm à < 100 cm = tolérance ± 1 cm ;
- Longueur ≥ 100 cm = tolérance $\pm 1\%$.



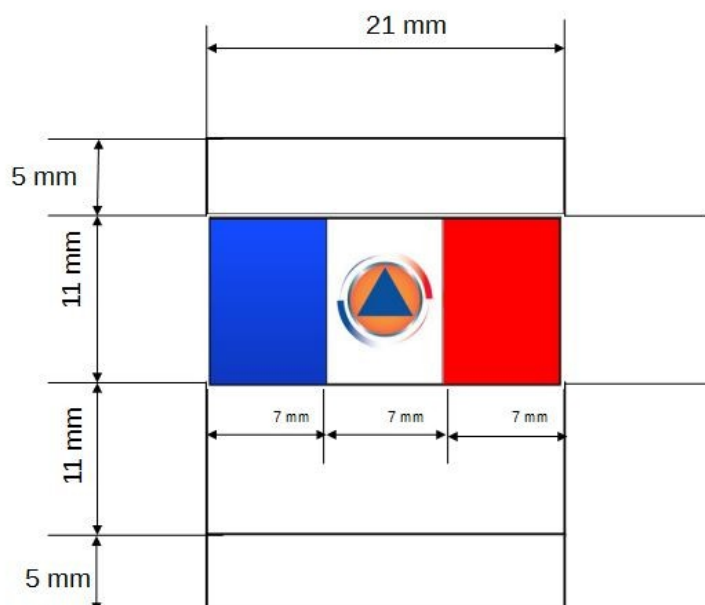


8. Charte graphique pour l'apposition du label « sécurité civile française » après décision d'attribution :

Logo label « sécurité civile française » :



Dimensions et coloris : Emplacement veste :

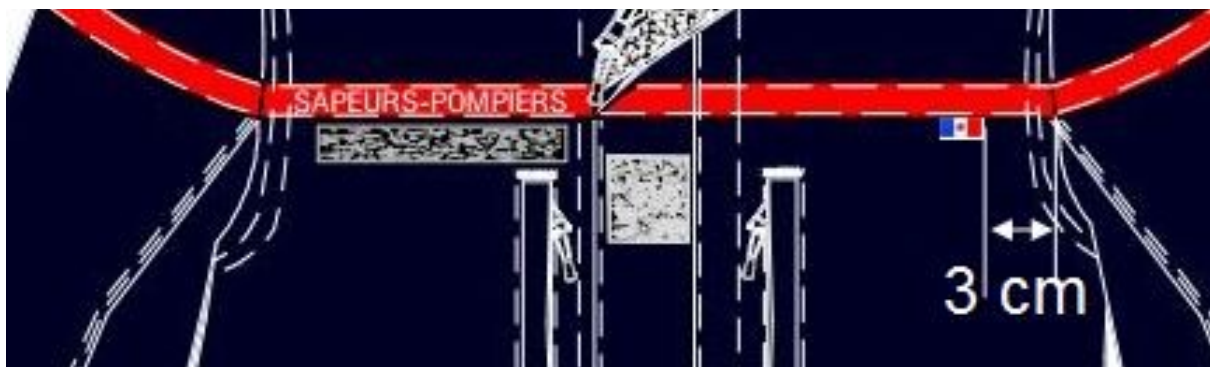
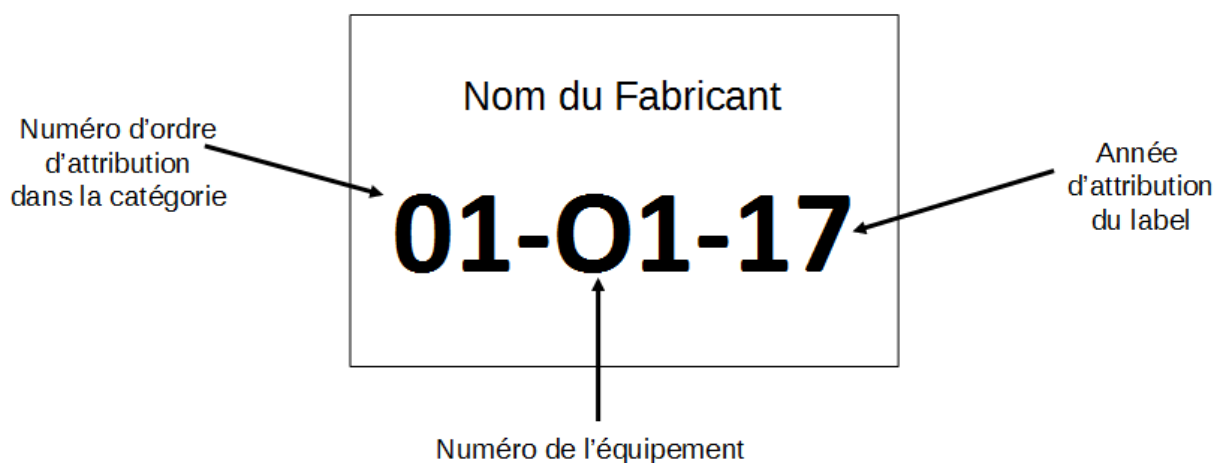


- Bleu : RAL 5002
- Blanc : RAL 9016
- Rouge : RAL 3026
- Orange : RAL 2004
- Gris : RAL 7036





Impression à l'intérieur de la veste
Implantation coté gauche à hauteur de la poitrine





Emplacement sur le pantalon :

Impression à l'intérieur du pantalon
Implantation intérieur arrière hauteur de la ceinture



Emplacement visible : Label « Sécurité Civile Française » situé sur l'assemblage de la ceinture, au niveau du 1^{er} passant ; sur la face avant droite.

